

**ARRETE MUNICIPAL POUR L'OUVERTURE
DE LA PISCINE D'ISLE**

Le Maire de la Commune d'Isle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la santé publique, et notamment le chapitre III-I du titre 1^{er} du livre 1^{er} relatif aux piscines et baignades,

Vu le décret n°81.324 du 7 avril 1981 fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées,

Vu l'arrêté du 7 avril 1981 portant Règlement intérieur relatif aux dispositions administratives applicables aux piscines et baignades aménagées (Journal Officiel du 10 avril 1981),

ARRETE

Article Premier : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N°2025-A17

Article Deuxième : Les horaires de la piscine municipale sont fixés comme suit :

Pour le mois juin 2026 :

Du 1^{er} au 30 juin 2026 : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H00 à 12H15 et de 13H10 à 16H10 et le mercredi de 8H00 à 12H15 pour les scolaires.

-

Pour le mois de juillet 2026 :

Du 1^{er} juillet au 2 juillet 2026 inclus, le mercredi de 8H00 à 12H15 et le jeudi de 8H00 à 12H15 et de 13H10 à 16H10 pour les scolaires.

Fermeture le 3 juillet 2026

Du 4 juillet au 31 juillet 2026, les lundis ouverture de 14H00 à 19H30, les autres jours ouverture de 11h00 à 19h30

- Fermeture des caisses à 18h45
- Fermetures des bassins à 19h15
- Fermetures des vestiaires à 19h30

Pour le mois d'août 2026 : du 1^{er} août au 30 août 2026, les lundis ouverture de 14H00 à 19H30, les autres jours, ouverture de 11h00 à 19h30.

- Fermeture des caisses à 18h45
- Fermetures des bassins à 19h15
- Fermetures des vestiaires à 19h30

Commune d'ISLE (Haute-Vienne)
Registre des **ARRETES MUNICIPAUX**

Modalité de publicité effectuée le 30/04/26

Fait à Isle, le 29 avril 2026

Gilles BEGOUT
Le Maire
Conseiller départemental,

